

Paris, le 25 mai 2021

Madame la Ministre,

A l'occasion de récentes rencontres avec les organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux et plus précisément le syndicat CGT, il nous a été fait part d'une inquiétude croissante des personnels territoriaux exerçant des fonctions dans les secteurs sociaux et médico-social.

En effet, les dispositions salariales retenues à la suite des accords de Ségur si elles nous paraissent évidemment justifiées peuvent néanmoins nous fragiliser.

Aux difficultés de recrutement que connaissent déjà nos collectivités, s'ajouterait alors un différentiel salarial susceptible de déstabiliser nos organisations en instaurant une concurrence défavorable aux collectivités locales

Ces décisions, justes et utiles mais prises sans concertation préalable des employeurs territoriaux nous placent dans l'obligation de réfléchir à la possible extension de ces dispositions à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux occupant des fonctions similaires.

Nous nous sommes déjà exprimés sur le risque que cela pourrait faire porter sur nos équilibres budgétaires et nous renouvelons par ce courrier le souhait d'être le plus rapidement associés aux négociations en cours afin de contribuer à la définition de mesures salariales et de leurs modes de financement.

Enfin, je réitère ma demande d'une réflexion plus globale sur l'attractivité des métiers territoriaux.

Une coopération renforcée entre l'état et nos collectivités serait de nature à conforter et rassurer nos personnels qui, depuis le début de la crise sanitaire, témoignent, malgré les nombreuses difficultés rencontrées d'une abnégation et d'une disponibilité sans cesse renouvelées.

Je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous


François DELUCA
Maire du Teich

**Madame Amélie de Montchalin,
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
101, rue de Grenelle
75700 PARIS**